

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MancheAccusé de réception en préfecture
050-215005398-20250211-DCM2025-02-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : **Séance 11 février 2025**
05/02/2025**Date d'affichage :**
05/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de février, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Nombre de conseillers :**Elus : 19****En exercice : 19****Présents : 14****Votants : 17**

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à DENIS Daniel), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LE BIGOT Elodie, MOREL Sophie (pouvoir donné à MARDOC François).

Secrétaire de séance : GUERARD Roland

Délibération n°2025-02 : Création d'une borne de recharge pour véhicules électriques

Suite au succès de la première borne de recharge pour voitures électriques, le SDEM propose d'installer une deuxième borne à proximité de celle déjà en place.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'estimation pour la création de la borne de recharge pour véhicules électriques sise place de l'Abbé Saint-Pierre.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 45 060 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Saint-Pierre-Eglise s'élève à 4 506 € net de TVA.

Vu l'avis favorable de la commission finance du 4 février 2025,

L'assemblée, à l'unanimité :

- DECIDE la création de la borne de recharge pour véhicules électriques sise place de l'Abbé Saint-Pierre,
- ACCEPTE une participation de la commune de 4 506 €,
- S'ENGAGE à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'ENGAGE à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- DONNE pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 11 février 2025.



Le Maire,

Daniel DENIS